

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 mai 2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 mai 2017

22/05/2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 mai 2017

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines :

- **Affaire n° 2017-644 QPC du 15 mai 2017** : loi n° 2016-1918 de finances rectificative pour 2016 du 29 décembre 2016, article 133 ;
- **Affaire n° 2017-645 QPC du 17 mai 2017** : Code procédure pénale, article 306, alinéa 3 ;
- **Affaire n° 2017-646 QPC du 17 mai 2017** : Code monétaire et financier, article L. 621-10, alinéa 1^{er} ;
- **Affaire n° 2017-647 QPC du 17 mai 2017** : Code monétaire et financier, article L. 621-10, alinéa 1^{er}.

Les décisions suivantes :

- **Cons. const., 19 mai 2017, n° 2017-629 QPC [Taux effectif de la CVAE pour les sociétés membres de groupes fiscalement intégrés] :**

« Article 1er. - Le premier alinéa du paragraphe I bis de l'article 1586 quater du code général des impôts , dans sa rédaction résultant de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, est contraire à la Constitution.

Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions fixées au paragraphe 13 de cette décision. »

PARAGRAPHE :

« 13. En l'espèce, aucun motif ne justifie de reporter les effets de la déclaration d'inconstitutionnalité. Celle-ci intervient donc à compter de la date de publication de la présente décision. Elle est applicable à toutes les affaires non jugées définitivement à cette date, sous réserve du respect des délais et conditions prévus par le livre des procédures fiscales. »

- **Cons. const., 19 mai 2017, n° 2017-630 QPC [Renvoi au décret pour fixer les règles de déontologie et les sanctions disciplinaires des avocats] :**

« Article 1er. - Il n'y a pas lieu de statuer sur la question prioritaire de constitutionnalité relative au 2° de l'article 53 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 , dans sa rédaction résultant de la loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011 portant réforme de la représentation devant les cours d'appel. »

-
- **Décision n° 401548 et 401608 du 10 mai 2017 du Conseil d'État statuant au contentieux [publiée au Journal officiel du 18 mai 2017] :**

« Le II de l'article 7 et le I de l'article 8 de l'arrêté du 19 mai 2016 du ministre des affaires sociales et de la santé relatif aux modalités d'inscription des avertissements sanitaires sur les unités de conditionnement des produits du tabac, des produits du vapotage, des produits à fumer à base de plantes autres que le tabac et du papier à rouler les cigarettes (NOR : AFSP1613083A) sont annulés en tant qu'ils s'appliquent aux cigares et cigarillos ».

À rapprocher : CE, 10 mai 2017, n° 401536, Féd. des fabricants de cigares, non mentionné au JO et qui annule certaines dispositions de l'ordonnance n° 2016-623 du 10 mai 2016 portant également sur les avertissements sanitaires sur les produits du tabac.

La Rédaction législation

© LexisNexis SA